

0.10 cents par jour de travail

— nous leurs devons ça —

A Magog, seize cents travailleurs du textile vivent présentement leur huitième semaine de grève.

Personne, dans le mouvement syndical, ne peut mettre en doute qu'il s'agit là de la lutte la plus importante et la mieux justifiée que la C.T.C.C. ait entreprise depuis longtemps. Personne ne peut envisager que cette lutte se termine par une défaite.

Et pour qu'elle se termine par une victoire, il faut à nos confrères de Magog l'appui constant, généreux et enthousiaste de tous et chacun d'entre nous.

Cet appui, nécessaire, le dirigeants de la grève l'ont évalué à "une liqueur par jour" ou, en chiffres, 0.10 cents par jour de travail versé par chacun de nous.

Il faut considérer cela comme un minimum. Si votre syndicat ne vous a pas encore contacté pour cet acte de solidarité, allez vous-même voir vos officiers pour que la collecte s'organise. Toutes les formules de perception sont bonnes pourvu que, de chaque syndiqué, 0.50 cents par semaine parviennent à Magog.

Ils se battent pour nous tous, car les bas salaires du textile et les conditions imposées à ces travailleurs constituent une menace pour le revenu de chacun de nous.

Tous doivent les soutenir dans leur lutte. Ils sont prêts à "faire la job" du moment que nous leur en fournissons les moyens.



Vol. XXXV — No 23

Ottawa, 20 novembre 1959

APRES LES RECOMMANDATIONS LORANGER

Un appel aux tisserands de Montréal et Valleyfield

"REJETEZ CES RECOMMANDATIONS; FAITES CAUSE COMMUNE AVEC NOUS!" (RENE GOSSELIN)

René Gosselin, président de la Fédération nationale du Textile (C.T.C.C.) dont près de 2,000 membres sont déjà en grève à Magog depuis huit semaines, a lancé un appel aux travailleurs du textile de Montréal et Valleyfield. Ces derniers, on le sait, sont membres du Syndicat des Ouvriers unis d'Amérique (C.T.C.).

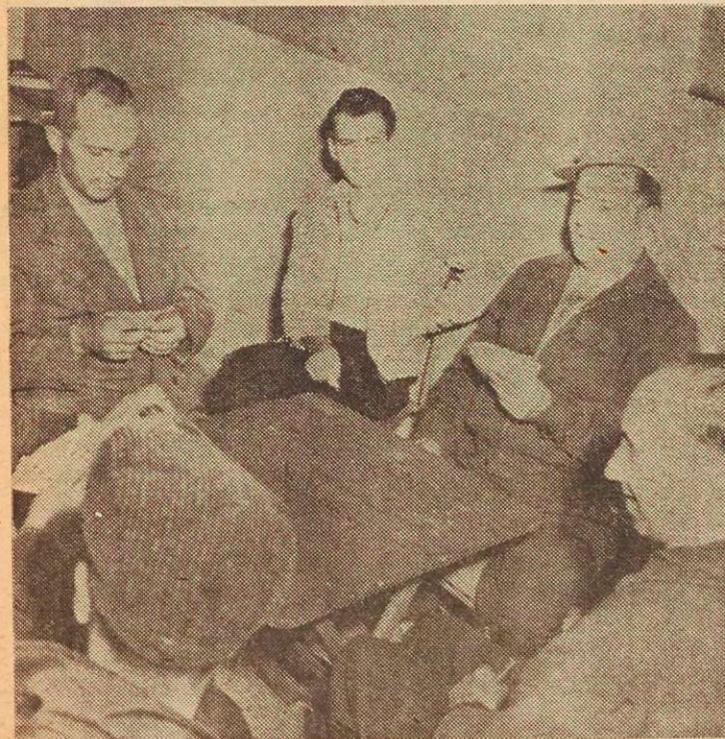
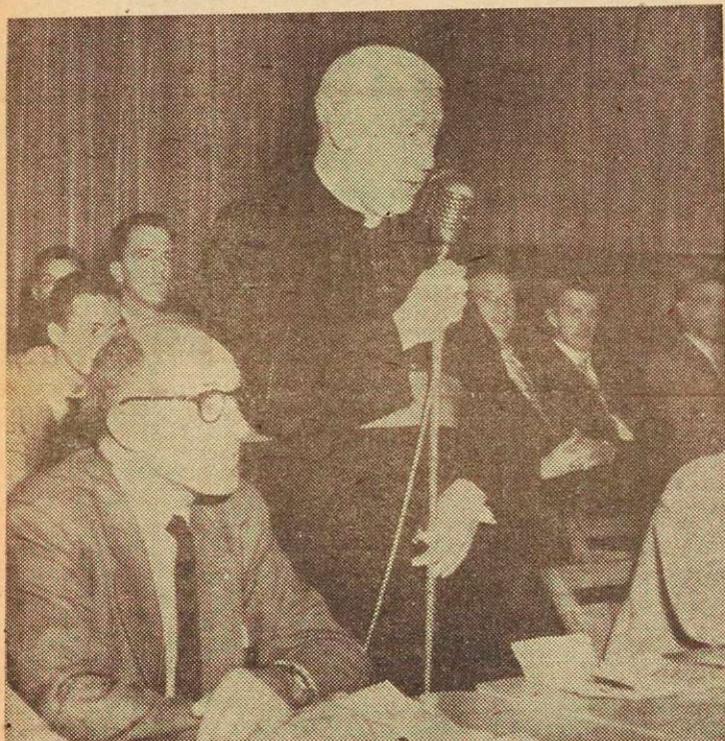
"Nous avons pris connaissance, a dit M. Gosselin, des recommandations du tribunal d'arbitrage présidé par le juge Loranger, relativement au renouvellement de vos conventions collectives de travail. Nous avons connu la même déception que vous en apprenant que le tribunal limitait ses recommandations à six cents l'heure rétroactivement au 1er novembre 1958, avec une hausse de deux cents l'heure à la signature de la prochaine convention qui devrait avoir une durée de deux ans.

"Nous espérons que les travailleurs de la Dominion Textile de Montréal et Valleyfield rejet-

teront ces recommandations et feront cause commune avec les 4,500 travailleurs de Montmorency, Sherbrooke, Drummondville et particulièrement ceux de Magog. Ces derniers sont en grève depuis le 27 septembre dernier pour obtenir une augmentation de 15 cents l'heure rétroactive à juin 1958 et une hausse additionnelle de 10 cents l'heure à compter de la signature de la convention."

Tout le monde sait que la lutte engagée à Magog en est une d'envergure et que tous les travailleurs du textile seront affectés, directement ou indirectement, par l'issue de cette grève.

Il serait inconcevable que les employés de la Dominion Textile à Montréal et à Valleyfield concluent une entente inférieure dont le résultat le plus clair serait de saboter les négociations avec cette compagnie et de lui livrer les travailleurs du textile pieds et poings liés pour plusieurs années à venir.



"Pourquoi je suis en grève" (voir pp. 4 et 5)

Des travailleurs à l'Université

Depuis 1945, 200 militants syndicaux sont passés par la London School of Economics — Les résultats.

Parmi les centaines d'étudiants qui s'inscrivaient récemment dans les divers collèges et écoles qui forment l'Université de Londres, six au moins n'étaient pas des étudiants ordinaires. Inscrits à la fameuse LONDON SCHOOL OF ECONOMICS, tous les six sont des militants syndicaux actifs. Mais au cours de l'année qui vient, ils devront négliger un peu leur syndicalisme pour se consacrer entièrement à leurs études: il s'agit des boursiers du Congrès des Trades Unions et de sa Fondation.

L'idée d'envoyer des militants syndicaux à la London School of Economics fut conçue après la dernière guerre, alors que le T.U.C. s'occupait d'élargir l'horizon de l'éducation ouvrière. En 1945, les autorités de l'Ecole et celles du T.U.C., réunies dans un comité spécial, étudièrent les possibilités d'un cours spécial pour militants syndicaux. Le cours fut inauguré dès la même année (cours spécial d'études syndicales) et un premier groupe de sept boursiers entra à l'Ecole. **Allocations familiales**

Depuis, nombreux sont les syndicalistes qui ont suivi le cours, choisis après un examen qui portait sur les activités syndicales, la rédaction d'un essai et une apparition devant un conseil spécialement formé pour décider quels candidats étaient les plus aptes à profiter de telles études. Les frais de pension, l'achat des livres et l'argent de poche sont fournis par le T.U.C. cependant que des allocations familiales sont versées aux candidats pères de familles, afin qu'aucun souci financier ne vienne troubler les étudiants pendant leur année.

L'exemple du T.U.C. ayant été suivi par plusieurs autres fédérations individuelles, plus de 200 militants sont passés par l'Ecole depuis 1945.

Quelle sorte de types ?

De quoi ont-ils l'air, ces étudiants-ouvriers ? Les six de cette année sont à peu près typiques. Ils viennent de secteurs

très différents: un conducteur de locomotive dans le métro de Londres; un chauffeur de camion; un commis du Service civil; un sténotypiste et — la seule femme cette année, une secrétaire.

Au cours de l'année qui vient, ces six syndiqués vont participer au travail régulier de l'Ecole. Avec tous les autres étudiants, ils vont suivre des cours en économie, en sciences politiques, en histoire, en droit, en relations industrielles et autres matières semblables. Comme groupe, ils vont entreprendre une étude spécialisée des problèmes auquel le syndicalisme anglais doit faire face.

Pas d'examens

En dehors des cours, les six étudiants-ouvriers participeront pleinement à l'activité étudiante: association des étudiants, clubs et sociétés étudiantes. Ils pourront ainsi profiter du contact de leurs confrères et, riches d'une expérience exceptionnelle, les autres étudiants pourront apprendre à leur contact bien des choses.

Pour les étudiants-ouvriers, il y a toutefois une différence: à la fin de leur cours, ils ne passeront aucun examen et ne recevront aucun diplôme.

Le but de leur cours est de les préparer à prendre une part plus importante à la vie générale de la société. Dans cette perspective, les examens et les diplômes n'ont aucun sens et obligeraient les candidats à des études trop spécialisées.

Mais s'il n'y a aucun examen, comment savoir si cette initiative est un échec ou un succès ? Il suffit, pour le savoir, d'examiner quelques dossiers individuels d'étudiants qui sont passés par là.

Que sont-ils devenus ?

Vingt-cinq d'entre eux sont devenus des permanents syndicaux. Six autres consacrent tout leur temps à l'éducation ouvrière. Un autre, du tout premier groupe, est revenu à l'Ecole; il est conseiller, attaché au Cours de Syndicalisme et il donne le cours de Relations industrielles, ayant obtenu depuis le grade de M.A.

Trois autres ont pris le métier de journalistes mais ils sont tous engagés par des périodiques syndicaux.

Trois autres sont passés au Service civil colonial à titre de conseillers en matière syndicale. Un autre s'est fait élire député à la Chambre des Communes, appuyé par le mouvement ouvrier.

Le véritable succès de l'expérience, c'est que la plupart sont retournés à leurs jobs et se servent de la science acquise pour continuer leur travail syndical. Ils occupent des fonctions locales, élus par leurs confrères syndiqués.

VICTOIRE DE LA C.S.C. DE BELGIQUE

Trente mille syndiqués belges manifestent avec succès

Après une journée de manifestations dans la capitale du pays, Bruxelles, ils obtiennent une réduction des taxes pour les travailleurs à petits salaires

Ce n'est pas seulement au Canada que les syndiqués sentent parfois le besoin d'impressionner leurs gouvernants par des marches. Le mois dernier, à l'appel de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique, une trentaine de mille travailleurs envahissaient les rues de la capitale pour protester contre la répartition injuste des impôts.

Le samedi suivant, le journal de la C.S.C., AU TRAVAIL! pouvait crier victoire en annonçant: Premier résultat de la manifestation, réduction de taxes de: 10% pour les salaires de moins de 72,000 francs, 5,6% pour les salaires de moins de 84,000 francs, etc.

Voici, pour mieux faire comprendre l'importance de ce succès, les paroles prononcées quelques jours plus tard par le Président général de la C.S.C., M. A. Cool.

Chers Amis,

Suite aux événements des derniers jours, cette manifestation est l'expression d'une protestation mais en même temps le commencement d'une victoire.

L'objet de la première et principale revendication que nous avons adressée au Gouvernement était la solution du problème de la taxe professionnelle.

Mercredi passé, une proposition nous a été faite qui, dans une large mesure, répond à nos désirs.

La solution définitive du problème réclame une réforme complète du régime des impôts. Le Gouvernement peut faire des propositions mais c'est au Parlement qu'il revient de décider. Le Gouvernement a promis formellement qu'un projet de réforme complète sera discuté la semaine prochaine au Conseil du Cabinet et soumis le plus rapidement possible au Parlement. Ce projet apportera plus de justice dans le système des impôts et dans le régime de la taxe professionnelle.

Telle était la première revendication formulée par la C.S.C. Etant donné que la réforme complète n'est pas pour demain nous avons demandé en attendant, une solution provisoire pour la taxe professionnelle.

Cette solution provisoire nous fut présentée sous la forme d'une première réduction des taxes appliquées aux salaires et traite-



Des centaines et des centaines d'affiches comme celle-ci ont été promenées dans les rues de Bruxelles par les 30,000 manifestants de la C.S.C., sans parler des centaines de drapeaux et d'insignes propres à chaque syndicat. La C.S.C. avait invité 20,000 travailleurs dans la capitale; il en est venu près de 30,000.

ments les plus bas. Le communiqué publié hier soir par le ministère des Finances a annoncé cette réduction.

A quoi correspond-t-elle exactement ?

A partir du 1er janvier prochain, une diminution de 10% de la taxe professionnelle est accordée sur toutes les rémunérations brutes qui ne dépassent pas 72,000 fr. par an ou 6,000 fr. par mois, ce qui correspond également à un salaire horaire de 30,75 fr.

Je répète que tous ceux qui gagnent ces salaires ou qui gagnent moins, paieront 10% de taxes en moins.

Pour les autres qui gagnent plus, la taxe sera réduite également, mais la réduction sera moins importante au fur et à mesure que le salaire augmente jusque 10,300 fr. par mois, ce qui correspond à un salaire de 52 fr. l'heure. A ce taux aucune réduction n'est plus accordée.

Pour vous donner quelques exemples: un ouvrier gagne 7,000 fr. par mois ou 36 fr. de l'heure verra sa taxe diminuée de 5 1/2 %.

Mais un autre qui gagne 8,400 fr. ou 43,50 fr. de l'heure n'aura plus que 2,1% de réduction.

Cette réforme qui coûtera annuellement à l'Etat 1/2 milliard environ intéresse donc l'immense majorité des salariés et des appointés. Nous sommes sûrs que ceux qui gagnent relativement beaucoup ne se plaindront pas de voir que leurs camarades qui gagnent moins ont été avantagés. Le Bureau de la C.S.C. qui s'est réuni ce matin a jugé que cette première satisfaction obtenue dans le domaine des taxes était provisoirement acceptable.

On ne se contente plus de dire que nous avons raison. On commence à nous donner raison. Ce revirement, nous le devons à notre présence, en masse, à votre détermination, à votre discipline.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1,50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit" 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

89 IMPRIMERIES
CANADA L.L.L.

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes Ottawa

TOUS LES DIMANCHES
à 3 h. 45 p.m.

CHRONIQUE SYNDICALE

A LA TELEVISION

Canal 4 Québec

Un quart-d'heure avant "l'Heure des Quilles"

— ON AURA TOUT VU!

● UNE LETTRE AU MINISTRE DU COMMERCE

La Fédération du Cuir et de la Chaussure, justement inquiétée par les importations massives de chaussures au Canada, vient d'adresser à M. Gordon Churchill, ministre fédéral du Commerce, la lettre suivante:

Honorable Gordon Churchill
Ministre du Commerce
Ottawa, CANADA.

Honorable Ministre,

Au nom de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada, Inc. qui groupe plus de 3,500 membres, nous venons réclamer l'intervention de votre Ministère concernant l'importation de chaussures en provenance de pays étrangers notamment de la Grande-Bretagne.

Selon nos renseignements, les importations de chaussures accusent cette année une augmentation énorme par rapport à l'année 1950, ce qui prive par conséquent les ouvriers de travail.

Nous tenons de plus à vous signaler que la moyenne d'heures de travail des ouvriers de l'industrie de la chaussure de la province de Québec est d'environ trente (30) heures par semaine, ceci à cause du caractère saisonnier de l'industrie de la chaussure.

Il n'y a aucun doute que sans l'accroissement des importations de chaussures dont souffre toute l'industrie, les ouvriers en cause pourraient travailler environ quarante (40) heures par semaine avec l'augmentation dans la consommation de la chaussure au Canada.

Assurés, Monsieur le Ministre, que vous apporterez une attention particulière à la présente, veuillez nous croire

Vos tout dévoués,

LA FEDERATION NATIONALE DU CUIR
ET DE LA CHAUSSURE DU CANADA INC.

Par:

Eugène Rancourt, secrétaire
155 est, Blvd Charest, Québec.

● CONFERENCE DU COMMONWEALTH

Une nouvelle étape vient d'être franchie en ce qui concerne l'organisation de la seconde réunion d'étude du Commonwealth recommandée par le duc d'Edimbourg, et qui doit se tenir au Canada en 1962.

Dans un avis publié le 17 novembre, à Toronto, le comité directeur de la Conférence a annoncé avec grand plaisir que M. Vincent Massey, précédemment gouverneur général du Canada, a consenti à devenir le président du Conseil de la conférence qui est l'organe directeur de cette conférence. La décision de tenir cette Conférence, qui réunira des industriels et des syndicalistes de toutes les parties du Commonwealth et de l'Empire, a été prise en juin dernier quand le prince Philip a rencontré des industriels et des chefs syndicalistes canadiens à bord du yacht "Britannia", à Montréal. A cette époque, S.A.R. le prince Philip avait accepté la présidence de la Conférence.

Le prince Philip a envoyé le message suivant à M. Massey:

"Je suis très heureux que vous ayez accepté de devenir le président de la seconde Conférence d'étude du Commonwealth. Ainsi l'organisation générale et détaillée pourra commencer sérieusement avec l'aide très appréciable de vos conseils et de votre encouragement.

"J'attends des nouvelles de vos progrès et j'espère avoir l'occasion de prendre part à certaines réunions qui se tiendront d'ici à la Conférence elle-même, en 1962. — (Signé) PHILIP".

● LE PRET D'HONNEUR DANS TOUTE LA PROVINCE

L'initiative du Prêt d'Honneur lancée il y a près de quinze ans par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, a été reprise depuis quelques années par la plupart des quinze autres Sociétés Saint-Jean-Baptiste diocésaines ou régionales de la province. Ainsi simultanément, dans quatorze régions, aura lieu du 16 novembre au 30 novembre courant, la campagne annuelle de souscriptions dont l'objectif global est de l'ordre de \$500,000. La grande visite étudiante a au lieu le 16 novembre dans au moins soixante villes ou municipalités. C'est dire que si les besoins des étudiants augmentent, l'organisation du Prêt d'Honneur, qui leur est destinée, subit également d'appréciables progrès.

La fondation dans la plupart des diocèses d'un Prêt d'Honneur par les Sociétés Saint-Jean-Baptiste soulagera d'autant le Prêt d'Honneur de Montréal, qui pourra ainsi répondre à un nombre croissant de demandes qui lui sont adressées.

En plus de Montréal, les régions ou diocèses suivants possèdent leur propre Prêt d'Honneur: Québec, Trois-Rivières, Nicolet, Valleyfield, Saint-Jean, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Saguenay, Rimouski, Timmins (partie québécoise), Saint-Jérôme, Hull, Joliette et Mont-Laurier.

Le Prêt d'Honneur aux étudiants qui s'identifie avec la Société Saint-Jean-Baptiste compte certainement parmi les œuvres permanentes les plus populaires et les plus appréciées de cette Société.

Des conseils municipaux de la Beauce adoptent une résolution pour demander à la C.T.C.C. de "cesser toute activité syndicale". Il faut voir les raisons qu'ils invoquent!

Quand le président de la C.T.C.C. décrivait, dans son rapport au dernier congrès, les différentes formes d'attentats contre le droit d'association, il ne soupçonnait certainement pas qu'une formule nouvelle naîtrait encore, quelques semaines seulement après la publication de son étude.

Or, les conseils municipaux de quelques petites municipalités beauceronnes (Lambton, Saint-Romain, Courcelles, etc.) viennent de mettre au monde ce nouveau truc sous la forme d'une résolution visant la C.T.C.C. Comme ces conseillers ne dou-

tent de rien, ils demandent ni plus ni moins à notre mouvement de cesser toute activité dans la région. Pour quelles raisons? On le verra plus bas, en lisant côte à côte le texte de la résolution et les commentaires du TRAVAIL. Mais pour ceux qui veulent tout savoir tout de suite, disons en raccourci que les conseils municipaux en cause défendent tout simplement l'attitude de patrons rétrogrades et féroce anti-syndicaux.

Voici, en regard, les divers paragraphes de la résolution et nos remarques.

LEURS RESOLUTIONS

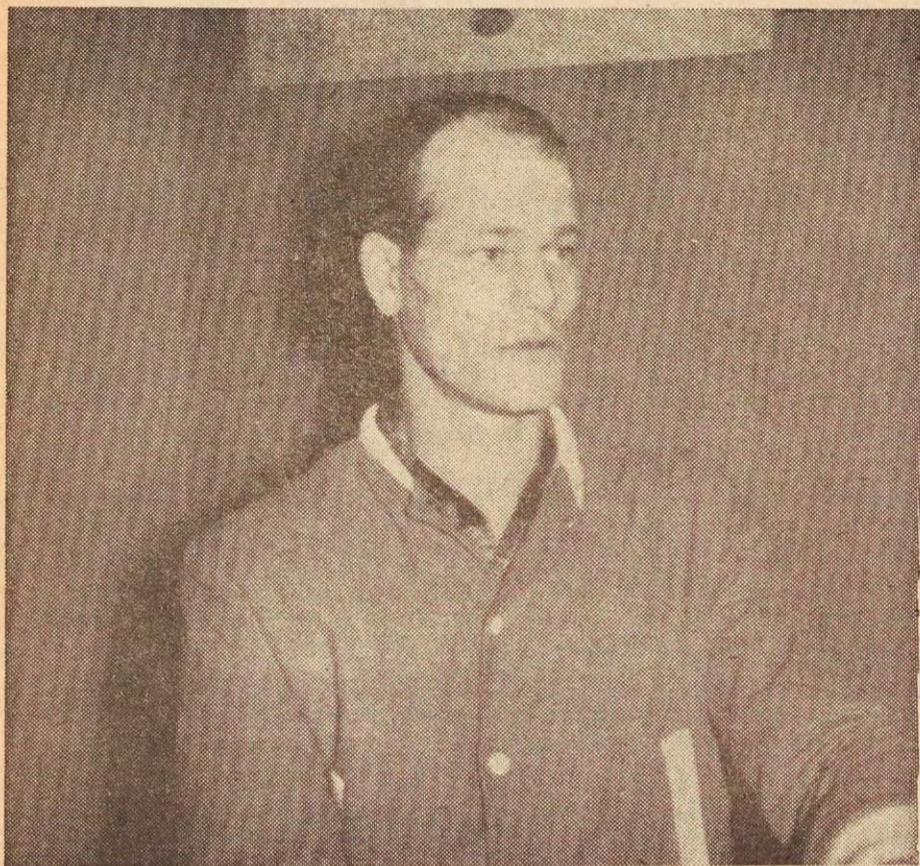
1. ATTENDU QUE depuis quelques années, il s'est établi dans les comtés de BEAUCE ET FRONTENAC, quelques petites industries de manufacture de chemises, que ces industries emploient quelque centaines de personnes et que, du moins, dans la conjoncture actuelle, elles paraissent pouvoir se maintenir.
2. ATTENDU QUE depuis environ deux mois, certaines activités syndicales se sont manifestées dans cette industrie et que ces activités, peu soutenues au début, sont devenues fort actives ces derniers temps.
3. ATTENDU QUE la discussion est devenue générale, que les esprits s'échauffent, que certaines assemblées ont été tumultueuses et que ce conseil croit vraiment que cette situation qui peut amener des troubles graves, a assez duré.
4. ATTENDU QUE ce conseil n'a pas les moyens ni pécuniers, ni pratiques de faire face à une émeute, laquelle peut se produire en tout temps, comme la chose aurait pu arriver à ST-EVARISTE, le 25 octobre 1959.
5. ATTENDU QUE ce conseil est informé que l'immense majorité des employés de ces industries sont opposés à la formation de syndicats ouvriers, qu'à ST-GEDEON, ils auraient signé à 100% contre ce syndicat et à 95% à COURCELLES et à LA GUADELOUPE.
6. ATTENDU QUE ce conseil se déclare favorable au principe même du syndicalisme, mais qu'il doit aussi considérer l'opportunité du syndicalisme.
7. ATTENDU QUE les localités où existent des industries de la chemise sont des municipalités essentiellement rurales où la mentalité demeure hostile au syndicalisme et que cette mentalité doit être respectée.
8. ATTENDU QUE ce conseil serait le premier à intervenir si les manufacturiers imposaient de mauvaises conditions de travail et ne payaient pas des salaires raisonnables, ce qui n'est pas le cas, car il arrive que le salaire des jeunes filles employées dans ces industries dépasse celui des journaliers.
9. ATTENDU QUE dans les circonstances, ce conseil croit, en tenant juste compte de la façon de penser et de la mentalité de l'immense majorité de la population, il serait infiniment préférable que ces troubles ouvriers cessent et que toute activité syndicale soit suspendue, du moins pour le moment.
10. ATTENDU QUE ce conseil n'a pas été sollicité de passer la présente résolution par qui que ce soit, mais qu'il agit en vue du bien public, sous le serment de ses membres.
11. IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:
QUE DEMANDE SOIT FAITE à la C.T.C.C. de bien vouloir pour le moment du moins, cesser toute activité syndicale dans les localités où il existe des industries de la chemise afin que la paix et la concorde revienne dans

ces localités et que copie de la présente résolution soit envoyée à la C.T.C.C., à l'honorable ministre du Travail et à la Commission des relations ouvrières du Québec.

ADOpte UNANIMEMENT.

1. Les conseils écrivent: "Elles paraissent pouvoir se maintenir". La vérité, c'est que les petites manufactures en question sont prospères, qu'elles font d'excellentes affaires.
2. "Certaines activités syndicales", cela veut dire, en fait, une campagne d'organisation visant à doter les travailleurs et les travailleuses d'une protection adéquate sur le plan professionnel, protection dont ils sont, pour le moment, entièrement dénués.
3. Il est faux que les assemblées aient été tumultueuses. Les seuls esprits surchauffés ont été jusqu'ici ceux des patrons engagés dans une campagne de persécution visant à décourager les travailleurs de se syndiquer. La Commission de Relations ouvrières a même autorisé le syndicat à poursuivre pour activités antisyndicales l'un des employeurs (Raymond Enrg.) coupable de congédiements illégaux.
4. Il n'y a jamais eu ni à St-Evariste ni ailleurs le quart de la moitié du commencement d'une émeute. Il n'y a eu qu'intrigues, manoeuvres et provocations patronales. Mais on verra plus loin pourquoi les conseillers inventent cette fausseté: c'est que sans mensonge, ils ne pourraient pas justifier leur intervention en faveur des employeurs coupables.
5. Autre fausseté flagrante et basée sur la signature de requêtes illégales. Au contraire, la majorité des travailleurs ont signé leurs cartes de membres et les syndicats présenteront bientôt leurs requêtes en certification.
6. Cette profession de foi est ridicule à sa face même; c'est de l'hypocrisie en action. Les conseillers auraient dû méditer la phrase de l'Evangile: "Celui qui dit qu'il aime Dieu qu'il ne voit pas, et n'aime pas son frère qu'il voit, celui-là est un menteur." Tous les pires ennemis du syndicalisme en acceptent le "principe".
7. Si la mentalité de ces mêmes "municipalités essentiellement rurales" était favorable au meurtre ou au vol, les conseillers seraient-ils d'avis que "cette mentalité doit être respectée"? Nous autres, on croit que les conseils municipaux existent pour administrer selon la loi, non pour appuyer des employeurs qui violent les lois.
8. Ou bien les conseillers mentent, ou bien ils ne connaissent pas les salaires de leurs ressortissants: ce sont en effet les plus bas de l'industrie entière. Et si les journaliers gagnent moins encore, il faudrait y voir au lieu de protéger les employeurs de la chemise.
9. Plus haut, on parlait d'une situation qui "peut amener des troubles graves", d'une émeute
(Suite à la page 7)

Quatre grévistes nous disent



Lorenzo LESSARD

35 ans — Marié — Père de 8 enfants — Pour 40 heures de travail par semaine, rapporte chez lui \$38.86

"Je suis au service de la Dominion Textile, à Magog, depuis trois ans. Je remplis la fonction d'opérateur de tracteur-chargeur, dans les entrepôts. Après trois ans de service, j'ai atteint le maximum de salaire de ma catégorie: \$1.01 de l'heure. Pour gagner davantage, il faudrait que je sois nommé contremaître . . .

"Ce taux, nous prétendons qu'il est inférieur à ce que le contrat déjà signé nous accorde. Depuis trois ans, un grief, par lequel nous réclamons \$1.07, traîne en longueur par la faute de la Compagnie qui ne veut pas y faire face devant un tribunal d'arbitrage.

"L'aîné de mes enfants a 12 ans, le plus jeune, un an. Comment j'arrive avec \$38.86 par semaine, à subvenir aux besoins de ma famille? La réponse c'est que je n'y arrive pas. Il n'est pas question pour moi de répondre aux BESOINS de ma femme et de mes huit enfants; j'arrive à peine à répondre aux NECESSITES les plus pressantes. La moindre maladie de ma femme ou de moi-même nous force à recourir au service social, soit à la charité publique.

"Ce serait une erreur de croire que le coût de la vie, à Magog, est inférieur. Je sais ce que je dis, ayant travaillé et voyagé plusieurs années comme homme de chantier. La vie, à Magog, coûte aussi cher que dans les centres les plus dispendieux, sauf peut-être à l'item logement.

"Pour moi, faire la grève, c'est tenter un dernier effort pour sortir de la misère et forcer l'employeur à nous payer un salaire avec lequel nous puissions vivre."



Roméo D'ARCY

49 ans — Trente-deux ans de service pour la Dominion Textile — Déclassé par le "speed up" — Gagne \$41.12 par semaine

"J'ai été 32 ans au service de la Dominion Textile. Mon père travaillait pour la même compagnie; il était devenu contremaître, à la fin de sa vie. J'ai moi-même un fils qui se trouve aujourd'hui à l'emploi de la Compagnie.

"Comme opérateur de machine, je gagnais, en 1957, plus de \$50. Mais l'application du "speed up" m'a chassé de mon emploi d'opérateur. Comment? C'est facile à comprendre, quand j'ai commencé, comme opérateur de machine, nous comptions huit hommes dans notre équipe. J'avais un aide.

"Aujourd'hui, le même travail est accompli par trois hommes seulement.

"Quand les charges de travail ont été augmentées, j'ai senti que je ne serais pas capable de faire l'ouvrage que la Compagnie me demandait, que je ne pourrais pas suivre. Après quelque temps, ils m'ont ôté mon emploi. Je suis devenu journalier.

"Aujourd'hui, avec deux heures et demie de temps supplémentaire, voici le chèque de paye que je rapporte à la maison: \$41.12. J'ai encore une petite fille aux études.

"Quand on parle des gens déclassés par les changements de tâche imposés par la Compagnie, je pense que j'en suis un bon exemple. Les changements dont j'ai été victime ne sont même pas considérés par la compagnie comme des changements de routine.

"Un revenu coupé de plus de 20%, voilà la récompense que j'ai reçue de la Compagnie pour mon 30e anniversaire à son service. Si je fais la grève, c'est que j'espère forcer la compagnie à observer la justice: elle n'est pas capable de faire ça d'elle-même."

Les grévistes de Magog tiennent

Notre réponse: 10 cents par

t: pourquoi ils font la grève



Antonio FORAND

37 ans — Seize ans de service à la Dominion Textile — Marié, père de neuf enfants (le dixième est en route) — Rapporte chez lui à la fin de la semaine: de \$43 à \$45

“Comme aide-imprimeur, je travaille 40 heures par semaine à raison de \$1.16 de l'heure.

“Je peux facilement vous parler du plan-boni parce que j'en suis victime, avec des centaines de compagnons de travail, depuis son application.

“Avant l'application du plan-boni, une grosse journée de travail et de production, quand tout allait bien, avait pour résultat, l'impression d'à peu près 7,000 verges de coton. Aujourd'hui, avec les mêmes équipes d'hommes, la même grosse journée produit 28,000 à 30,000 verges. C'est vous dire ce qui s'est passé.

“On a fait tourner les machines plus vite. Et comme nous étions le même nombre d'hommes pour opérer ces machines, les hommes aussi ont dû aller plus vite.

“Est-ce que leur revenu a augmenté dans la même proportion que la production? Vous pouvez en juger: dans une semaine, le boni que nous pouvons faire varie entre quatre et huit dollars, soit entre 10% et 20% de notre salaire d'avant, tandis que la production a augmenté de 400%.

“Même en tenant compte du fait que le perfectionnement des machines est responsable d'une partie de l'augmentation de la production, il est clair que la justice n'a pas été respectée.

“Il en sera ainsi aussi longtemps que la Compagnie pourra décider seule des mesures de “speed up”. Je fais la grève pour arracher à l'employeur un droit de consultation des employés en cette matière.



Robert BOURQUE

41 ans — Au service de la Dominion Textile depuis 17 ans — Marié, père de huit enfants — Par semaine, il rapporte chez lui environ \$60 dollars par semaine

“Je suis arrangeur de métiers. Je travaille sur le plan-boni. Je suis parmi les mieux payés de toute la salle du tissage; je suis au TOP, comme on dit. Et ce TOP-là dépasse rarement \$60. Les salaires de la Dominion Textile, c'est ça.

“L'autre jour, j'ai fait une colère en écoutant la télévision. C'était le programme TRIBUNE LIBRE. Il y avait une discussion sur la possibilité pour les travailleurs de devenir propriétaires de leurs maisons. Et les participants parlaient de “petits salariés à \$70 ou \$75 par semaine”. Quand on entend ça, ici, on fait des crises de rage.

“D'autant plus que moi, j'ai su ce que c'était de vouloir devenir propriétaire. En 1950, quand j'ai bâti ma maison, j'ai été 18 mois à travailler trois jours seulement par semaine. Et j'avais déjà sept enfants à l'époque.

“Le chômage larvé, le “temps court”, c'est encore la plaie de notre département. La plupart des hommes qui y travaillent ont perdu un mois entier pendant l'année qui vient de passer.

“On est en grève parce qu'on croit qu'un travailleur doit recevoir de son travail de quoi vivre convenablement. Toutes les histoires de la Compagnie sur les “misères” de la Dominion Textile, on peut pas y croire. Si elle est tellement misérable, comment se fait-il que des compagnies de textile plus petites, moins puissantes et moins anciennes arrivent à faire des profits en payant leurs hommes davantage?”

**nt bon et comptent sur nous.
syndiqué par jour de travail!**

D'un centre à l'autre

A quel âge est-on âgé?

LE SORT DES OUVRIERS APRES 60 ANS
UNE ETUDE RECENTE

Quel rôle les travailleurs âgés jouent-ils dans l'économie canadienne? C'est ce qu'expose une publication récente du département de l'Economie et de Recherche du ministère du Travail intitulée "Le Travailleur âgé dans l'économie canadienne".

Cette étude s'occupe en premier lieu des gens âgés de 65 ans ou plus, sans négliger toutefois le groupe de personnes âgées de 45 à 64 ans.

Le rapport souligne qu'il faut user de prudence cependant pour tirer des conclusions des statistiques nationales ou régionales qui ne peuvent tenir compte des problèmes locaux. Les travailleurs âgés, particulièrement ceux de 65 ans et plus, constituent la partie la moins mobile de la main-d'œuvre et sont donc affectés par les situations locales. Les problèmes majeurs qui peuvent constituer le chômage et la pauvreté pour les personnes âgées de certaines régions se fondent, dans les statistiques nationales, avec celles de régions plus favorisées.

Si, suivant le rapport, le nombre des personnes âgées de plus de 65 ans continuera d'augmenter, la proportion de la population que représentera ce groupe ne sera pourtant pas aussi importante au cours des cinquante prochaines années. Le rapport ne tient évidemment pas compte des possibilités et des effets que peuvent entraîner les recherches médicales en éliminant le cancer ou les maladies de coeur.

Pourcentage à la baisse

L'étude constate que depuis

quelques années, le pourcentage des personnes âgées de 65 ans ou plus et qui sont encore sur le marché du travail va continuellement diminuant; alors que le nombre des personnes à la retraite, et particulièrement les hommes, augmente et que ces personnes sont plus à l'aise lorsqu'elles se retirent qu'il y a quelques années, à cause de meilleurs plans de pension et aussi grâce à la préoccupation accrue d'économiser pour l'âge de la retraite.

Un chapitre du rapport, qui traite de la répartition industrielle des travailleurs âgés, nous montre qu'en comparaison des autres groupes, plus d'hommes âgés de 65 ans et plus, s'occupent d'entreprises personnelles ou sont groupés dans les services. Il est aussi très probable qu'il y a un fort mouvement des travailleurs âgés qui quittent leur emploi pour entrer dans les services.

Bien qu'il ait été difficile d'obtenir des statistiques adéquates sur l'emploi des travailleurs âgés de 65 ans et plus, l'étude conclut qu'il est probable que la durée du chômage tend à être plus longue pour les travailleurs de ce groupe.

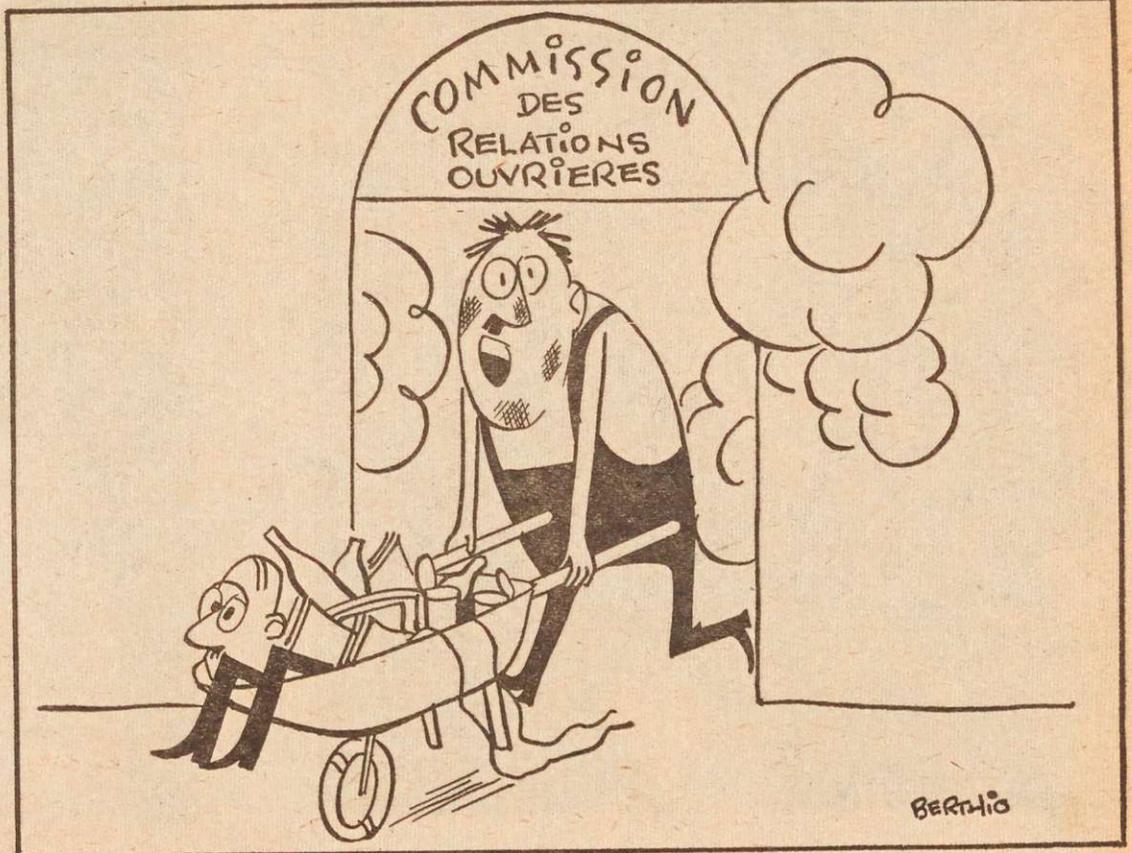
Pour ce qui concerne le revenu de la population de 65 ans et plus, le rapport indique que le problème serait simplifié s'il était possible d'augmenter l'utilisation de la main-d'œuvre des personnes qui constituent ce groupe sans de fortes diminutions de salaires.

Plus difficile

Commentant la situation des travailleurs âgés de 45 à 64 ans, le rapport mentionne que la limite d'âge, pour les offres d'emplois annoncées dans les journaux, suffit à indiquer que le travailleur de ce groupe, qui pour quelque raison est obligé de se chercher un emploi, voit ses possibilités considérablement limitées pour certaines occupations.

En dépit de la réduction des possibilités d'emplois avec l'âge, la proportion des personnes employées dans ce groupe d'âge variant de 45 à 64 ans, ne tombe cependant au-dessous des niveaux maxima, pour les hommes qu'à partir de la soixantaine. La proportion des femmes de 45 à 64 ans qui travaillent a continuellement augmenté et atteint presque le niveau du groupe des femmes de 25 à 44 ans.

Le rapport souligne que l'incidence de chômage pour les tra-



IL Y A UN VRAI MENAGE A FAIRE LA DEDANS !

vailleurs des deux sexes de 45 à 65 ans est un des plus bas parmi tous les groupes de travailleurs. Et le revenu de ce groupe ne semble pas être inférieur à celui des travailleurs plus jeunes.

Il reste cependant qu'une personne de ce groupe qui est mise en chômage se replacera plus difficilement et que les travailleurs de 40 à 50 ans ont généralement passé l'âge des salaires maxima, mais d'autres travailleurs gagnent des salaires qui continuent d'augmenter jusqu'à l'âge de la retraite. Le rapport souligne que pour beaucoup de travailleurs du groupe des 45 à 64 ans, les responsabilités familiales atteignent un sommet durant ces années et que cette situation rend la position de ceux dont le salaire diminue particulièrement critique.

Le rapport suggère qu'il faudrait peut-être chercher du côté des changements technologiques, la diminution des possibilités d'emploi pour les personnes âgées. Certains facteurs sociaux et autres jouent également un rôle (les plans de pension, les préjugés) mais certains reflètent les changements économiques et l'impossibilité pour les travailleurs âgés de s'adapter aux nouvelles techniques qui leur permettraient de revenir sur le marché du travail.

Le problème principal réside donc là. Prévoir les changements technologiques et permettre les adaptations nécessaires aux travailleurs qui prennent de l'âge.

MONTREAL

Le Syndicat des contremaitres prêt à renouveler son contrat

Le Syndicat des contremaitres et assistants-contremaitres, employés de la Cité de Montréal, affilié récemment à la Confédération des travailleurs catho-

ques du Canada, est prêt à renouveler son contrat avec la ville de Montréal avec certains amendements susceptibles d'améliorer les conditions de travail, de salaire, le service au public et le statut professionnel de ses membres, vient d'annoncer M. Napoléon Valiquette, président du Syndicat, à la suite d'une assemblée générale du syndicat.

Le conseiller technique du syndicat, M. Jean-Robert Gauthier, a présenté un rapport à l'assemblée et un projet de contrat dont la teneur ne sera révélée que plus tard. M. Gauthier a préparé les amendements projetés d'une portée considérable, à la suite d'une enquête qu'il a menée et d'une étude très sérieuse sur les conditions de travail.

L'assemblée générale a formé son comité de négociation au cours de cette réunion. MM. Napoléon Valiquette, président du syndicat, Oscar Marion, vice-président, Marcel Robitaille, secrétaire, assisté du conseiller technique, M. Gauthier, constituent le nouveau comité qui rencontrera les autorités municipales.

Cent fonctionnaires au collège...

La deuxième session du "Collège" d'éducation populaire des fonctionnaires municipaux de Montréal se déroulera les 20, 21 et 22 novembre 1959, au Montclair Inn, à Sainte-Adèle, vient d'annoncer M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal. Présentement, a ajouté M. Gauthier, une centaine de fonctionnaires sont inscrits à cette deuxième session qui comprendra les quatre classes des Ateliers de la fonction publique, organisées conjointement avec l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal et deux classes de formation syndicale.

On sait que plus de 70 fonctionnaires ont participé à la première session du "Collège", les 9, 10 et 11 octobre dernier.

MM. Lucien Héту, directeur des services municipaux, Léon Lortie, directeur de l'Extension de l'enseignement et conseiller municipal, et René Constant, président du Syndicat des fonctionnaires, agissent comme patrons d'honneur de ce Collège d'éducation populaire, créé par le Service d'éducation du Syndicat des fonctionnaires dans le but d'approfondir la conscience et la compétence syndicales et professionnelles des collets-blancs de l'hôtel de ville.

A Pasteur

Les infirmières qui, lors des dernières négociations, avaient obtenu des augmentations de salaire, avec effet rétroactif, viennent de se voir accorder cette même rétroactivité de salaire pour les heures supplémentaires accomplies pendant la période de négociation.

Cette entente a été conclue en conciliation. Le conciliateur était M. Lucien Malouin; Mlle Régina Boisvert représentait les infirmières.

SHERBROOKE

L'élection annuelle de l'exécutif du Syndicat des Travailleurs de Domil Inc., a eu lieu récemment à Sherbrooke. Le président de l'élection était le confrère Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke, et le secrétaire M. Jacques Dion, trésorier de la C.T.C.C.

Les officiers qui ont été élus sont: Gérald Racicot président, Léonard Laflamme vice-président, Jeannot Dumont secrétaire, Raoul Lemieux trésorier, Mes. Roger Côté, Etienne Montminy, Wilfrid Morin et André Gervais directeurs et la sentinelle Georges Côté.

CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI OU FILTRE

L'histoire des travailleurs (XVI)

SOREL, VILLE FERMÉE?

Une interview de M. Philippe Girard
par Jean-Paul LEFEBVRE

- Q.** — Combien de temps la grève de Sorel a-t-elle duré ?
- R.** — La première, si ma mémoire est bonne, a duré plus d'un mois et la deuxième a été un peu plus longue.
- Q.** — Il y a donc eu deux grèves. Qu'est-ce qui les différencie l'une de l'autre ?
- R.** — Oui, il y a eu deux grèves consécutives. La première s'est terminée par une grande victoire pour les travailleurs. Le Syndicat était reconnu. Nous avions la clause de l'atelier fermé. Je crois que le salaire qui était antérieurement, pour les journaliers, de .17c à 23c de l'heure était fixé à la base de .35c et la classification des différents métiers et opérations avait été référée à un tribunal d'arbitrage. C'est à la suite de la sentence arbitrale, un peu plus d'un mois après leur entrée au travail à la suite de la première grève, qu'un nouveau conflit a éclaté.
- Q.** — Comment expliquez-vous une reprise si soudaine du mouvement de grève ?
- R.** — Nous pouvons attribuer ce nouveau conflit à plusieurs facteurs.

Du côté syndical il faut admettre que nous manquions de chefs d'expérience pour exercer un contrôle efficace sur les travailleurs et que la compagnie en a profité tant qu'elle a pu pour réussir à faire tomber les ouvriers dans le panneau.

Il est bon aussi de noter que le premier ministre et le ministre du travail s'étaient déclarés plusieurs fois, pendant les grèves de Sorel, contre la formule de l'atelier fermé.

Les mêmes personnes avaient dénoncé à maintes reprises les syndicats ouvriers en affirmant qu'ils ne toléraient ni la dictature des unions internationales, ni des syndicats catholiques. La première grève a donc été réglée malgré les employeurs et les politiciens, et uniquement par la pression de la force économique des grévistes.

Dès le retour au travail, les ouvriers ont vite constaté que les employeurs voulaient reconquérir le terrain qu'ils avaient perdu et reprendre leur emprise.

Le matériel qui avait été paralysé par la première grève, était expédié avec la rapidité de l'éclair. Les commandes en suspens se remplissaient au même rythme.

Partout à travers le chantier le même mot d'ordre semblait avoir été donné de bousculer tout le monde, d'énerver et de provoquer. L'atmosphère était irrespirable. La sentence arbitrale était sôrtie, les salaires de base étant établis pour la plupart des métiers et des opérations, l'employeur en profita pour niveler à la base tous ceux qui gagnaient un salaire supérieur. Ce fut l'explosion, la deuxième grève.

Les bateaux ont été lâchés à eux-mêmes dans le milieu du fleuve. Les patrons ont été chassés des usines. Contrairement à la première fois, les ouvriers étaient à bout de nerfs, la tension était à son comble, la population était atteinte. Mais il y avait eu des provocations. On a mis le feu à mon chalet. A la suite de ça la population de Sorel s'est réunie en face de l'usine, on a brisé des vitres, on a même partiellement démoli des maisons, etc... les employeurs déménagèrent à l'hôtel de Sorel.

(A suivre)

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

DE NOUVEAUX CONTRATS POUR LA VICKERS

Deux nouveaux contrats pour deux vaisseaux de type différent viennent d'être passés à la Cie Vickers de Montréal.

Le premier de ces contrats s'applique à un transporteur de minerai pareil à celui qui est sorti des chantiers de la Vickers il y a déjà quelque temps, le second concerne un transatlantique qui sera mis en service sur la ligne des Indes occidentales.

Le transporteur de minerai sera formé de deux sections qui seront expédiées à la Davie Shipbuilding de Québec pour achèvement.

Cette opération s'avère nécessaire du fait que les cales sèches de la Cie Vickers ne sont pas suffisamment vastes pour contenir des navires de cette dimension.

NOUVEAU BATEAU RAPIDE EN UR.S.S.

On apprend de Moscou qu'un nouveau navire à moteur pouvant accommoder 150 passagers et capable d'atteindre une vitesse de 50 milles à l'heure a été lancé à Gorhy pour ses premiers essais dans la Mer Noire, la semaine dernière.

Ce bateau nommé "Météor" voyage sur des lames semblables à celles des skis aquatiques qui permettent de libérer la coque du contact de l'eau pour atteindre de grandes vitesses.

NOUVELLES LISTES D'ADRESSES

Tous les membres de l'Union qui auraient pu changer d'adresse au cours des quatre derniers mois sont priés de se mettre en rapport avec le bureau du syndicat et d'y laisser leur adresse actuelle.

Les officiers du syndicat s'occupent de reviser la liste d'adresses et ils vous seraient très obligés de bien vouloir leur communiquer votre nouvelle adresse dans le cas où vous auriez déménagé récemment. Faites-le aujourd'hui!

FETES DE NOEL POUR LES ENFANTS

Les dates des quatre fêtes de Noël qui seront données pour les enfants viennent d'être annoncées. Elles auront lieu le matin et l'après-midi des samedis 12 et 19 décembre.

Nous rappelons aux employés que des cartes leur seront distribuées et nous leur demandons de les remplir, de les signer et de les retourner le plus rapide-

ment possible au bureau de pointage.

Quand ces cartes seront remplies et retournées au bureau de pointage elles permettront au Comité des fêtes de Noël de connaître le nombre d'enfants qui seront présents à chaque date.

Le Comité organisateur croit que cette année, comme les années passées, les fêtes de Noël seront un succès. N'oubliez pas de rentrer vos cartes le plus vite possible.

LES GREVES DES CHANTIERS MARITIMES AMERICAINS SONT TERMINEES

Les grèves des travailleurs des chantiers maritimes de la côte ouest des Etats-Unis sont terminées.

Les travailleurs qui étaient employés par différents chantiers maritimes de la Côte du Pacifique étaient en grève depuis sept semaines pour obtenir des aug-

mentations de salaires et de meilleures conditions de travail.

Les grèves se sont terminées par la signature d'une convention collective entre le syndicat et les propriétaires des chantiers maritimes, convention qui accorde aux travailleurs une augmentation de salaire de 39 cents l'heure.

LES ECRIVAINS

D'HOLLYWOOD EN GREVE

Un syndicat dont les membres gagnent un minimum de \$350 par semaine — et quelques-uns vont même jusqu'à \$50,000 hebdomadairement — est en grève contre 56 producteurs indépendants de films à Hollywood.

La Guilde des Ecrivains d'Amérique demande le paiement des textes écrits par ses membres pour des films qui ont passé à la télévision.

SALAIRE DE SEPARATION

Près de la moitié des plus importantes manufactures des Etats-Unis ont adopté le salaire de séparation aux travailleurs quand leurs emplois sont éliminés par la diminution d'utilisation de la main-d'oeuvre. Une enquête menée auprès de 259 compagnies par le Conseil national de la Conférence industrielle a prouvé que les paiements effectués ainsi sont généralement basés sur le temps de service de l'employé.

Un employé qui n'a qu'un an de service recevrait vraisemblablement une semaine de paye de séparation quand son travail sera terminé.

BATIMENT

Une exposition de matériaux pour les membres de l'industrie

Pour la première fois aura lieu à Montréal, du 24 au 28 novembre, une exposition de nouveaux matériaux de construction ouverte exclusivement aux membres de l'Industrie de la construction de la province de Québec et de la région d'Ottawa.

Cette exposition, tenue sous les auspices du Centre d'apprentissage des Métiers de la construction de Montréal est organisée dans le but de permettre aux architectes, ingénieurs professionnels, ingénieurs-conseils, contracteurs généraux, sous-contracteurs, décorateurs, marchands de matériaux de construction et hommes de métiers de connaître les nouveaux matériaux et les détails techniques concernant leur usage et leur application. Il en sera de même pour les matériaux déjà sur le marché et pour lesquels de nouveaux usages sont recommandés par les manufacturiers.

M. Jacques Archambault, propriétaire de G. Archambault Limitée et président du Centre d'apprentissage, a déclaré: "Les professionnels et les hommes d'affaires pourront ainsi en quelques heures, mettre à jour leurs connaissances sur les nouveaux matériaux et épargner ainsi un temps considérable que leur au-

rait pris des entrevues individuelles. De même, l'homme de métier apprendra en peu de temps, les méthodes d'application ou d'installation de ces nouveaux produits et de ce fait, acquerra une connaissance appréciable pour lui-même, son employeur et les manufacturiers".

Le Centre d'apprentissage se propose de tenir une telle exposition à chaque année dans la salle Price Memorial, située au 5205, rue Pathenais, à Montréal. Comme on le sait, le Centre d'apprentissage est administré et financé conjointement par les employeurs, les unions ouvrières et le gouvernement provincial.

Dans ses ateliers, érigés à un coût de \$3,000,000, des cours sont donnés gratuitement à environ 2,500 élèves. Il peut ainsi être considéré comme le coeur de l'industrie de la construction dans la région de Montréal. Cette nouvelle initiative, sans but lucratif, en est une nouvelle preuve.

ON AURA TOUT VU!

(Suite de la page 3)

qui "peut se produire". Rendus ici, les conseillers parlent de "troubles ouvriers qui doivent cesser". S'est-il donc produit entre le paragraphe 4 et le paragraphe 9 de leur résolution des troubles dont eux seuls ont entendu parler? On n'a jamais fait mieux comme invention mensongère!

10. Autre mensonge flagrant: si les conseillers n'ont été sollicités par qui que ce soit, comment expliquer qu'à plusieurs milles de distance l'un de l'autre, trois ou quatre municipi-

palités ont adopté le même texte, exactement, à la virgule près? Inspiration du Saint-Esprit?

11. Autant demander à la police qu'elle abandonne la recherche des criminels. Réponse de la C.T.C.C.: "On souhaite que les conseils municipaux en question cessent de faire le jeu des employeurs, non pas seulement pour le moment mais pour toujours. Et s'ils manquent d'occupations, peut-être pourraient-ils s'occuper d'aider les travailleurs de leur région à améliorer leur sort, au lieu de leur mettre des bâtons dans les roues comme ils font présentement."

C.C.C.L. BRIEF BRINGS RESULTS

Quebec's Labor Law Will Be Overhauled Promises Premier Sauve

In a brief which was presented over two weeks ago, by a delegation of C.C.C.L. union officers headed by General President, Roger Mathieu, Premier Sauve was asked that his government adopt legislation which would allow the free exercise of the right of association which would ensure industrial peace — Reforms of the Quebec Labor Relations Board was another union demand — Premier Sauve promises this reform is coming soon.

Premier Paul Sauve announced last week that Quebec labor legislation is to get an overhaul during the legislature session which was opened this week.

He made the announcement to delegates of the Quebec Federation of Labor C.L.C. when this body presented its brief last week to the provincial cabinet.

Mr. Sauve said that many reforms sought by labor unions would be proposed to the legislature.

He declined to discuss details of his legislative program but said the following items are due for changes:

(1)—The Labor Relations Board, makeup would be modified, its juridical status clarified and the legal machinery set up for its operations would be changed.

The government would also take steps to end labor complaints the board takes too long to render its decisions.

(2)—The Minimum Wage Act. The minimum wage now set would be revised upwards. This Act is administered by a government commission. By 1958 it has jurisdiction over 40,000 employers employing 1,000,000 persons.

INACTIVE BODY

(8)—The Superior Council of Labor. This 30-man body which acts in an advisory capacity in the labor department has been inactive for many years. It's last official act was to propose a draft code to the provincial government. The late Premier Duplessis shelved the project. The council is made up of employer, employee and government representatives and experts on social matters.

The C.C.C.L. union in its labor brief said one of the basic union

rights most frequently violated is the right of association.

Premier Sauve said that under his administration there is no threat to the right of association.

The brief said that the Provincial Police of Quebec had a bad reputation in union circles.

Mr. Sauve said that police are sent into an area only at the request of local authorities elected by the people to administer.

"It all depends from what angle you look at the matter" he said.

As for the Quebec Labor Relations Board make-up, Mr. Sauve said he is in favor of equal representation on it of both employers and labor unions.

MORE LABOR LAW CHANGES PLANNED

Speaking later to another union delegation Mr. Sauve said some of the changes he plans in Quebec labor legislation are:

(1)—Increase the number of members of the Quebec Labor Relations Board so that the Board could meet simultaneously in Montreal and Quebec.

(2)—Propose changes in the make-up of the Quebec Labor Relations Board to provide more equal representation for arrangement and labor.

(3) Introduce amendments to the Quebec Workmen's Compensation Act to increase the amounts of benefits now payable under this legislation.

Premier Sauve said he intended to support the free enterprise system in Quebec because "it is the system best suited in the needs of the province".

Mr. Sauve declared he did not intend to introduce any legislation "for labor" or "for management".

"The labor legislation of this province will be devised to provide equal justice to both labor

and management. We believe that if this can be accomplished both management and labor will be able to work together for the greater economic expansion of the province".

Mr. Sauve recalled that "at the present time Quebec is enjoying an industrial development unmatched anywhere else in Canada".

"If we all went to benefit from this economic expansion we all have to work together. I want to see to it that all classes of society are given an equal share of the benefits of our economic expansion."

The Premier said he wanted to paraphrase a statement made by an official of General Motors who said in the United States recently "What is good for General Motors is good for the nation."

"I believe that what is good for the nation is good for the workers of this province". The Premier said that the word "justice" should not have two meanings, one for the workers and the other for the industry.

"I believe — and I believe this sincerely — that management and labor have an equally important role to play in the economic life of our country and neither management or labor will benefit from constant disputes and long-drawn out strikes".

"I feel sure that the disagreements can, to a great extent be avoided if both parties show a little good will".

Mr. Sauve reminded the union delegation that the "right of association" and the right to strike were two of the main safeguards of the labor movement.

However, he added, the right to strike should be invoked only as a last resort when all other means of settling a dispute were exhausted.

HIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

NEW CONTRACTS FOR VICKERS?

Two new construction contracts for two vessels of different types have been awarded to Canadian Vickers Limited in Montreal.

The first is for another giant ore carrier as was completed some time ago by Vickers, while the second is for the construction of a passenger-carrying vessel which when ready will be used in the West Indies service.

The ore carrier will be built in two sections and shipped to Davie Shipbuilding dry dock in Quebec for completion.

This is necessary owing to the inability of Vicker Dry Docks to accommodate vessels of such large dimensions.

NEW SPEED VESSEL FOR RUSSIA

A new 150-passenger motor vessel capable of speeds up to 50 miles per hour left Gorbly last week for its first trials in the Black Sea, it has been reported from Moscow.

The new vessel named "Meteor" travels on thin ski-like hydrofoils which lift its body free of the water at high speeds.

NEW MAILING LISTS

All union members who may have changed addresses during the past four months are asked to contact the union office and leave their present address.

Union officers are in the process of revising the mailing lists and would appreciate it very much if the members who have changed addresses would call at the union office and hand in their present address. Do it now!

KIDDIES CHRISTMAS PARTIES

Dates have been announced for the holding of the four Christmas Parties for the Kiddies.

Parties will take place in the mornings and afternoons of Saturday December 12 and Saturday December 19.

Employees are advised that cards will be distributed and workers are asked to fill them

in sign them and turn them into the Time Office without delay.

When filled in and handed in to the Time Office these cards will allow the Christmas Party Committee to know how many will be present at each party.

Judging from the success of these parties in other years the Committee feels sure that this year will be no exception. Get your cards in early.

U.S. SHIPYARDS STRIKES SETTLED

Strikes of shipyard workers on the West Coast of the United States have been settled according to a new release received by Le Travail.

The workers who were employed by several shipyards on the West Coast were on strike for seven weeks for higher wages and better working conditions.

Following the ending of the strike a collective labor agreement was signed between union and the shipyard owners which awards the shipyard workers wage increases of 39 cents an hour.

HOLLYWOOD WRITERS ON STRIKE

A union whose members earn a minimum of \$350 a week — with some getting up to \$50,000 weekly — went on strike against 56 independent motion picture producers in Hollywood.

The Writers Guild of America demanded payment for writing done by its members on movies released to television.

SEVERANCE PAY

About half of the United States larger manufacturing firms have some type of severance pay for employees whose jobs are eliminated by cutbacks in the working force. A survey of 259 companies made by the National Industrial Conference Board showed that the payments usually are based on workers' length of service.

An employee with one year of service is likely to receive one week's pay when his job is terminated.

SHAWINIGAN

Third Bid Of International Union To Oust C.C.C.L. Meets With Decisive Defeat

An attempt by the Oil, Chemical and Atomic Workers International Union to gain a foothold in the Shawinigan area suffered complete defeat when it was beaten in a representation vote by C.C.C.L. Chemical Workers' Union.

The ballot, supervised by the Quebec Labor Relations Board, had been ordered to determine which union would represent and bargain for 155 employees in the Shawinigan chemical works at Canadian Industries Limited.

When votes were counted the C.C.C.L. union was found to be the union chosen by a decisive majority to represent the chemical workers of Shawinigan.

This was an important election since it marked the third time the Oil, Chemical and Atomic

Workers International Union had tried to upset the hold the C.C.C.L. union enjoys as labor bargainers in the Shawinigan area.

The International Union's drive for recruits was a spirited affair headed by Maurice Vassart, a former C.C.C.L. organizer in the district who switched to the International Union two years ago believing he would bring over the C.C.C.L. local union membership with him.

If the Oil Workers' Union could win out in Shawinigan it would find itself in a strategic position to absorb the remainder of the C.C.C.L. National Federation of Chemical Workers membership.

Campaigning for support, just like any other type of election was brisk with both sides trying

to influence members on what way to vote.

Maurice Vassart did a lively job of organizing the Canadian Industries Plant last summer and then applied to the Quebec Labor Relations Board for a certificate of union recognition. In this he was opposed by the C.C.C.L. union.

When the Quebec Labor Relations Board saw the chemical employees hold membership in both unions, it ordered that a vote be taken to determine which group represented the majority a customary procedure in these situations. The result of the vote was a complete defeat for the International Union raiders and an unqualified victory for the C.C.C.L. union.

SOME WORKERS BEING FLEEDED, SAYS LABOR LEADER

Job-hunting workers are being fleeced by "fly-by-night" employment agencies, said President D. B. Archer, of the Ontario Federation of Labor at the latter's convention the other day.

Mr. Archer said that Canada had the highest unemployment rate in English speaking countries outside the West Indies and it was essential that the Government start long-range investment planning to ensure a more regular rate of growth in industries to supply jobs.

He said that in many cases, employment agencies charged both workers and management to supply jobs and often took a week's or month's pay from a worker when he found a job.

Mr. Archer said there were other agencies that employed people at \$1.00 an hour and rented them out for casual jobs at \$1.50 an hour.

"Many of their victims are new Canadians who are not familiar enough with conditions here to know how badly they are being taken", he said.